
Quatrième partie
La Fondation Rotary

14 Organisation et but

La Fondation Rotary du Rotary International est créée en 1917 comme fonds de dotation et prend son nom officiel lors de la convention de 1928. En 1931, elle se constitue en « trust » et, en 1983, elle est érigée en association (not-for-profit corporation) d'après les lois de l'État de l'Illinois aux États-Unis. La Fondation est gérée par un conseil d'administration exclusivement à des fins charitables et éducatives, et conformément à son acte de constitution et règlement intérieur dont des extraits et le texte entier respectivement figurent dans la huitième partie de ce manuel.

La mission de la Fondation

La mission de la Fondation Rotary du Rotary International est de permettre aux Rotariens de promouvoir l'entente mondiale, la bonne volonté et la paix en œuvrant dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. (TRFC 1.050).

Plus précisément, les conseils d'administration du Rotary et de la Fondation se sont engagés à éradiquer la polio en menant le programme PolioPlus à son terme ; à promouvoir et renforcer les programmes éducatifs et culturels qui favorisent la bonne volonté et l'entente mutuelle ; à subventionner des actions répondant aux besoins humanitaires dans le monde entier ; et à étendre les programmes visant à renforcer des relations amicales entre les peuples. (TRFC 1.040.)

Conseil d'administration

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur du R.I., le président, avec l'approbation du conseil d'administration du Rotary, nomme les 15 administrateurs de la Fondation. (RIFR 6.1.) Les administrateurs de la Fondation peuvent créer des commissions dont les responsables et membres sont nommés par le président du conseil d'administration de la Fondation. (TRFC 2.020.2.) Voir coordonnées dans l'*Official Directory*.

Secrétaire général de la Fondation

Le secrétaire général du Rotary sert également en la qualité de secrétaire général de la Fondation Rotary. Il assume la direction administrative et financière de la Fondation sous le contrôle de son conseil d'administration. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique adoptée par les administrateurs et de la gestion de l'association. (RIFR 5.9) Il peut déléguer tout ou partie de ces responsabilités à des employés qualifiés au sein du personnel.

Commission Fondation de district

Conformément à une décision des conseils d'administration du Rotary et de la Fondation, les gouverneurs désignent, avant d'entrer en fonction, un responsable Fondation de district chargé de travailler avec huit responsables de sous-commission, si possible anciens gouverneurs. Afin d'assurer une certaine continuité, ces Rotariens sont nommés par le gouverneur pour des mandats de trois ans. Ils peuvent être remerciés pour raison valable avec approbation préalable du président du conseil d'administration de la Fondation. Les gouverneurs prévus pour les trois années du mandat participent à la sélection du responsable Fondation. Le gouverneur est membre de droit de la commission. Sous l'autorité

directe du gouverneur, le responsable Fondation est chargé de planifier, coordonner et évaluer les activités Fondation du district avec son équipe.

Les huit postes à pourvoir sont (TRFC 1.070.1.3) :

1. Bourses
2. Échanges de groupes d'étude
3. Subventions
4. Polio Plus
5. Anciens de la Fondation
6. Dons annuels
7. Fonds permanent
8. Centres du Rotary pour études internationales

Pour en savoir plus sur les responsabilités des membres de la commission, consulter le manuel *La commission Fondation de district* [300-FR] et *The Rotary Foundation Code of Policies*.

Les coordinateurs régionaux de la Fondation (RRFC)

Ces coordinateurs sont affectés à une région géographique précise et assurent la communication entre les administrateurs de la Fondation et les Rotariens. Ils travaillent avec les dirigeants du district pour fixer et atteindre les objectifs Fondation du district (dons et participation aux programmes). Ils sont aussi chargés de la formation des équipes Fondation de district et de l'organisation de séminaires Fondation régionaux visant à assurer la formation des Rotariens.

Dans certaines régions, ils ont également dans leur équipe des conseillers stratégiques pour le Fonds de participation aux programmes et des conseillers Dons majeurs.

Les coordinateurs Anciens de la Fondation

Un coordinateur Anciens de la Fondation est assigné dans chaque région afin de s'assurer que les clubs et les districts intègrent les Anciens de la Fondation dans leurs activités, d'encourager les clubs à considérer ces Anciens comme des Rotariens et donateurs potentiels à la Fondation et d'utiliser les Anciens pour promouvoir les programmes de la Fondation.

15 Programmes de la Fondation Rotary

Les conseil d'administration du Rotary et de la Fondation ont approuvé les programmes suivants :

- Bourses d'études
- Subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur
- Centres du Rotary pour études internationales
- Échanges de groupes d'étude (EGE)
- Subventions de district simplifiées
- Subventions pour Volontaires
- Subventions de contrepartie
- Subventions 3-H
- Aide en cas de catastrophe
- PolioPlus
- Initiative d'entraide PolioPlus

Pour en savoir plus, consulter le manuel *La commission Fondation de district* [300-FR].

PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Bourses d'études

La Fondation est le pourvoyeur privé de bourses d'études de niveau universitaires le plus important au monde. Ce programme a pour objet de contribuer au développement de bonnes relations entre les peuples en permettant à des jeunes d'étudier à l'étranger. Les boursiers acceptent de représenter leur pays et le Rotary en tant qu'« ambassadeurs de bonne volonté ».

Types de bourses

- *Bourse d'une année.* Une année universitaire (souvent 9 mois) d'études à l'étranger.
- *Bourses pluriannuelles.* Elles financent des études sur deux ans en vue de l'obtention d'un diplôme.
- *Bourses pour stage linguistique.* Pour des stages linguistiques et d'immersion culturelle de trois ou six mois à l'étranger.

De plus, le Fonds Bourses pour pays à faibles revenus permet aux districts de financer les études de candidats provenant de pays à faibles revenus à partir de leur FSD. Ces bourses sont attribuées sur base concurrentielle pour des bourses d'un an et des stages linguistiques. Chaque district à faibles revenus peut soumettre une candidature chaque année.

Objectifs du programme

Ces bourses ont pour but de soutenir la mission globale de la Fondation et de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la compréhension et le respect des différences culturelles (rôle d'ambassadeur de bonne volonté du boursier).

- Inculquer l'idéal rotarien « Servir d'abord » en faisant participer l'étudiant aux actions des clubs ou districts.
- Développer leur sens des responsabilités envers la collectivité.
- Former des décideurs intéressés par l'humanitaire.
- Avoir un impact global par une répartition géographique équilibrée des étudiants.
- Inciter les Rotariens à accroître les opportunités éducatives pour les étudiants de pays défavorisés.
- Former des liens durables entre le Rotary et les étudiants.

Outre l'aspect financier, les Rotariens accueillent des boursiers et servent de conseillers aux étudiants. Ce programme donne aux étudiants la compassion et la compréhension pour apporter des solutions aux besoins humains.

Éligibilité

Les districts choisissent le nombre et le type de bourses qu'ils souhaitent financer avec leur FSD. Les clubs sont autorisés à présenter un seul candidat pour chaque bourse proposée par leur district.

Dons de bourses

Les districts des pays à revenus élevés sont encouragés à faire des dons de bourses à des districts de pays à faibles revenus. Pour en savoir plus, consulter la documentation *SHARE*. La sélection est effectuée par les deux districts, renforçant ainsi les liens entre Rotariens.

Critères de participation

Les candidats aux bourses doivent faire preuve d'aptitude à l'encadrement, de dynamisme et de maturité, et être capables de s'adapter facilement ; ils auront accompli au moins deux ans d'études supérieures ou auront acquis l'expérience professionnelle correspondante avant le début des cours financés par la bourse. Les candidats doivent être citoyens d'un pays où le Rotary est implanté. Ils ne doivent être ni Rotarien ; ni membre d'honneur ; ni employé d'un Rotary club, d'un district du Rotary, d'une entité rotarienne ou du Rotary International ; ni conjoint, descendant en ligne directe (enfants ou petits-enfants) ou son conjoint ou ascendant (parents ou grands-parents) de toute personne des deux catégories susmentionnées. Un premier dossier doit être déposé auprès d'un Rotary club situé près de la résidence principale du candidat ou de son lieu d'études à plein temps ou de travail.

Sélection des candidats

Les échéances fixées par les clubs doivent être entre mars et le 15 juillet. Les dossiers doivent parvenir à la Fondation avant le 1^{er} octobre précédant l'année d'études. La Fondation informe les candidats de la décision des administrateurs le 15 décembre au plus tard.

Mise en œuvre du programme

Les conseillers rotariens occupent une place très importante ; ils représentent le lien entre les boursiers et le Rotary avant, pendant et après leur séjour. Les gouverneurs assignent un conseiller rotarien à chaque jeune parrainé par le district ainsi qu'à chaque boursier étranger qui vient étudier dans le district. Ces Rotariens sont chargés de faciliter l'intégration des boursiers et de les faire participer à la vie de la région et aux activités du Rotary.

Le rôle d'ambassadeur des boursiers est très important pour le succès du programme et les boursiers ont l'obligation de participer au séminaire d'orientation

organisé par le district avant leur départ. Au cours de leur séjour à l'étranger, ils doivent se rendre dans les Rotary clubs, clubs Rotaract et autres organisations, participer à la conférence de district, aux dîners Fondation et aux activités et actions du Rotary et du Rotaract.

À leur retour, les boursiers assistent à des rencontres de clubs et interclubs, à la conférence de district, aux dîners Fondation et aux activités organisées pour les Anciens de la Fondation. Ils doivent aussi contribuer à la préparation et à l'accueil des futurs boursiers. Les conseillers rotariens doivent s'assurer que les boursiers prennent une part active à la vie des clubs et districts. (TRFC 8.010.8.3.)

Pour en savoir plus, consulter : le dépliant *Programme des bourses d'études* [132-FR], le guide *Bourses d'études et subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur – Sélection des candidats* [012-FR], la publication *Bourses d'études – Livret du boursier* [133-FR] ou www.rotary.org.

Subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur

Le but principal de ces subventions faisant appel à des bénévoles est de promouvoir l'entente internationale et les bonnes relations entre les peuples tout en renforçant le système d'enseignement supérieur dans des pays en voie de développement. Les matières enseignées doivent avoir des retombées pratiques pour le pays d'accueil. Ces subventions sont octroyées à des membres du corps professoral, Rotariens ou non, qui partent enseigner dans un pays à faibles revenus (défini en termes de PNB par habitant) pour une mission de 3 à 5 ou de 6 à 10 mois. Pour participer, les districts doivent allouer le montant nécessaire dans le cadre du système *SHARE*. Les candidats doivent enseigner ou avoir enseigné dans un établissement d'enseignement supérieur pendant au moins trois ans.

Pour en savoir plus, consulter : le dépliant *Programme des bourses d'études* [132-FR], la brochure *Subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur* [193-FR], le guide *Bourses d'études et subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur – Sélection des candidats* [012-FR] ou www.rotary.org.

Centres du Rotary pour études internationales

Le programme des six Centres du Rotary pour études internationales sur la paix et la résolution des conflits, en partenariat avec sept universités de renommée mondiale, est une priorité de la Fondation en matière d'éducation et de paix. La Fondation parraine chaque année jusqu'à 60 étudiants qui suivent un Master de deux ans dans les domaines des études internationales, de la paix et de la résolution des conflits. (TRFC 8.020.1.)

Objectifs du programme

Les centres du Rotary ont pour objectif :

- de faire avancer la recherche, l'enseignement, la publication d'ouvrages et les connaissances en matière de paix, de bonne volonté, de résolution des conflits et de l'entente entre les peuples ;
- d'offrir des possibilités d'études supérieures à des groupes de boursiers du Rotary, originaires de divers pays, de cultures différentes, dans le but de faire progresser la connaissance et l'entente entre futurs gouvernants, dirigeants d'entreprises, enseignants, journalistes, etc. ; et
- d'établir un programme permettant à la Fondation Rotary et aux Rotariens de promouvoir une plus grande tolérance et une meilleure coopération entre les peuples conduisant à l'avènement de la paix dans le monde.

Pour en savoir plus, consulter : *Centres du Rotary pour études internationales – Guide du Rotarien* [085-FR], le dépliant [084-FR] ou www.rotary.org.

Éligibilité et financement

Les bourses des Centres du Rotary sont proposées sur base concurrentielle mondiale. Chaque district peut déposer un seul dossier chaque année. Pour les districts regroupant plusieurs pays, chaque pays peut déposer un dossier. Ces bourses sont financées par un fonds international, alimenté par les districts à partir de leur FSD. Tous les districts sont par conséquent encouragés à y contribuer.

Critères de sélection des candidats

Les candidats doivent avoir une formation, éducation et expérience professionnelle correspondant aux critères d'admission (master) dans les universités partenaires. Ils doivent posséder des qualités de leadership, parler couramment au moins une langue étrangère et avoir démontré leur engagement envers la paix et l'entente internationale au travers de leurs activités professionnelles et bénévoles. Une expérience professionnelle adéquate d'au moins trois ans est requise. Les candidats doivent s'engager à terminer le programme, à travailler dans les domaines de la paix et de la résolution des conflits, et à maintenir le contact avec la Fondation Rotary au cours de leur carrière professionnelle.

Candidatures et sélection

Les dossiers de demande peuvent être obtenus auprès d'un club ou sur www.rotary.org et doivent être déposés auprès d'un Rotary club. Les clubs procèdent à une sélection et envoient les dossiers de leurs candidats au district. À la différence des districts, les clubs ont le droit de proposer autant de candidats qu'ils le souhaitent ; les échéances de dépôt étant fixées en fonction des dates du district. Les dossiers des candidats doivent parvenir à la Fondation avant le 1er juillet de l'année précédant la bourse. Un comité de sélection nommé par les administrateurs de la Fondation choisit les lauréats et les informe de leur décision avant le 1^{er} décembre.

Mise en œuvre du programme

Ce programme atteste de l'engagement du Rotary à former les décideurs de demain dans le domaine de la médiation et de la résolution des conflits. Son succès repose sur la capacité des Rotariens à trouver des candidats de qualité, ayant démontré leur intérêt pour la paix et l'entente mutuelle, et surtout souhaitant y consacrer leur carrière professionnelle. Tout comme les autres boursiers, ces étudiants représentent leur pays et le Rotary en tant qu'ambassadeurs de bonne volonté et doivent participer aux activités et rencontres du district, de la zone et du Rotary en général et dans certaines actions. Les gouverneurs des districts parrains des candidats nomment un conseiller qui aide l'étudiant avant son départ. Les administrateurs désignent une zone d'accueil pour chaque centre en concertation avec les districts de la région des universités partenaires, chargée d'assumer ensemble les responsabilités habituelles envers les étudiants. (TRFC 8.020.10.2.)

Échanges de groupes d'étude (EGE)

Les Échanges de groupes d'étude offrent une expérience éducative et professionnelle unique destinée à des femmes et hommes de 25 à 40 ans, jeunes cadres ou issus des professions libérales. Le programme finance des séjours de 4 à 6 semaines dans le cadre d'un échange d'équipes entre districts jumelés de différents pays. Chaque équipe est composée de non Rotariens encadrés par un chef d'équipe rotarien.

Objectifs du programme

Le programme permet à des participants de développer les qualités professionnelles et de leadership requises par la globalisation du marché du travail et de mieux répondre aux problèmes de leur collectivité. Il permet également d'initier des actions entre les pays parrain et hôte en réponse aux besoins médicaux, éducatifs et humanitaires. Les participants ont la possibilité d'étudier la culture et les institutions d'un autre pays, d'y observer la pratique de leur propre profession, de nouer des liens personnels et professionnels, et d'échanger des idées.

Les EGE s'articulent autour des domaines suivants :

- *Expérience professionnelle* : les participants ont l'occasion d'observer les différences dans leur propre milieu professionnel, de prendre part à des discussions et des visites qui favorisent les échanges d'idées tout en ayant un impact à terme sur leur carrière et leur collectivité.
- *Expérience culturelle* : ils étudient les institutions, le système économique et les coutumes d'un autre pays.
- *Possibilités de camaraderie* : les équipes EGE et leurs hôtes font connaissance et nouent des liens d'amitié. L'échange d'idées et de points de vue est un des éléments importants de ce programme.
- *Participation des Rotariens* : les Rotariens saisissent cette occasion de participer concrètement à l'action internationale, en partageant leur perspective professionnelle avec des jeunes gens et en s'associant à toutes les phases du programme.

La Fondation finance le billet d'avion aller-retour de chaque participant. Les Rotariens de la région d'accueil assurent l'hébergement, les repas, et le transport sur place.

Conditions d'attribution des EGE

La demande de participation doit parvenir à la Fondation avant le 1^{er} octobre. Chaque district peut indiquer ses préférences quant au district ou à la région avec lesquels il désire être jumelé, mais la décision finale appartient aux administrateurs de la Fondation. Les administrateurs reconnaissent l'utilité de jumelage décidé entre les districts et privilégient ceux associant régions, langues et cultures diverses. (TRFC 8.040.52.) Les équipes EGE peuvent être financées par le Fonds mondial ou le FSD. Les districts doivent vérifier la disponibilité des fonds avant de déposer une demande de participation. Pour en savoir plus sur les méthodes de financement, les districts peuvent consulter la documentation EGE ou www.rotary.org.

Qualifications

Les candidats doivent exercer à plein temps une profession reconnue, habiter ou travailler dans le district, être en début de carrière et être âgés de 25 à 40 ans. Ils doivent faire preuve de leadership, de flexibilité et de tolérance. Ils doivent avoir une certaine aisance dans la langue du pays d'accueil.

Les chefs d'équipe doivent être des Rotariens expérimentés, notamment dans le domaine de l'action internationale, connaissant bien le pays d'accueil et le Rotary. Le chef d'équipe doit parler couramment la langue du pays hôte. D'anciens gouverneurs peuvent servir de chefs d'équipe dans l'hypothèse où l'échange requiert certaines qualifications tenant à la langue, à la profession ou autre, faisant d'eux les meilleurs candidats. (TRFC 8.040.74.) Les participants ne peuvent pas être accompagnés de leur conjoint, d'un membre de leur famille ou d'une personne à charge.

Pour en savoir plus sur le recrutement des participants, les districts peuvent consulter la documentation EGE ou www.rotary.org.

Sélection

Un district doit prendre soin de sélectionner les candidats les plus qualifiés, quel que soit leur sexe. Le comité de sélection a pour responsabilité de sélectionner le chef et les membres d'équipe parmi les candidatures proposées par les clubs. Le gouverneur se porte garant de l'éligibilité des candidats retenus.

Mise en œuvre du programme

Traditionnellement composée de membres issus de professions différentes, il est possible de faire preuve de créativité. Il est possible de constituer une équipe représentant une profession unique. On peut avoir ainsi des équipes composées uniquement d'enseignants, de médecins, d'agriculteurs... Les districts peuvent aussi, par l'intermédiaire de *SHARE*, organiser des échanges avec des pays voisins ou très proches, voire même des pays non rotariens avec l'approbation du président du conseil d'administration de la Fondation. Une équipe culturelle aura quant à elle pour but de partager ses talents artistiques avec la collectivité hôte. Les districts sont encouragés à mettre en place des échanges visant à accroître la coopération humanitaire en évaluant les besoins du district hôte pour en revenir avec des propositions d'actions que financeront des subventions humanitaires de la Fondation. (TRFC 8.040.20.8.)

En règle générale, le district hôte s'occupe du groupe en visite tout au long de son séjour. Même si celui-ci visite d'autres districts, le district hôte assume la responsabilité de préparer l'itinéraire, de fournir les moyens de transport, de recevoir le groupe et d'organiser ses activités. Dans la mesure du possible, les visiteurs doivent être logés chez des particuliers.

Pour plus d'informations sur ce programme, consulter *EGE – Livret du Rotarien* [165-FR], le *dépliant* [160-FR], le *Livret du participant* [164-FR] et www.rotary.org.

SUBVENTIONS HUMANITAIRES

Les subventions humanitaires sont un outil à la disposition des clubs et districts pour monter des actions d'intérêt public qui améliorent les conditions de vie à travers le monde.

Les actions financées par ces subventions doivent :

- obtenir l'engagement actif et personnel des Rotariens
- permettre le développement de réseaux rotariens dans le monde entier
- démontrer une bonne gestion des fonds
- répondre à des besoins humanitaires.

Pour en savoir plus ou découvrir les informations les plus récentes, consulter www.rotary.org.

Subventions de district simplifiées

Les subventions de district simplifiées financent les actions d'intérêt public ou humanitaires des districts et des clubs. Les districts peuvent utiliser jusqu'à 20 % de leur FSD pour financer plusieurs actions locales ou à l'étranger. Le responsable Fondation de district en coopération avec le gouverneur élu en fait la demande.

Les fonds doivent être sollicités entre le 1^{er} juillet et le 31 mars et sont disponibles l'année rotarienne suivante.

Les districts récipiendaires comprennent et s'engagent à utiliser les fonds conformément aux souhaits de la collectivité bénéficiaire. Ils s'efforcent également d'être sensibles aux traditions et à la culture du pays auquel profite l'action. De plus, ces subventions requièrent la participation directe des Rotariens pour :

- évaluer les besoins de la collectivité et formuler un plan d'action ;
- établir une commission d'au moins 3 Rotariens pour superviser les dépenses ;
- superviser les fonds de subvention ;
- répondre aux conditions d'éligibilité fixées par la Fondation ;
- participer à la mise en place de l'action ;
- apporter la preuve de la participation de la collectivité ;
- organiser des réunions avec les fournisseurs et autorités locales, et/ou les bénéficiaires ;
- promouvoir les actions dans les médias locaux ;
- soumettre les rapports requis à la Fondation.

Subventions pour Volontaires

Les subventions pour Volontaires financent les déplacements de Rotariens et conjoints de Rotariens qualifiés pour planifier ou réaliser une action internationale. L'éligibilité des Volontaires est déterminée en fonction des éléments suivants :

1. Besoin spécifique et défini dans la collectivité bénéficiaire.
2. Les compétences et l'expérience du Volontaire permettent de répondre à ce besoin.
3. Ces compétences ne sont pas disponibles localement.

Le montant de la subvention est forfaitaire : 3 000 USD pour un individu, 6 000 USD pour un groupe jusqu'à 5 personnes. Il est impossible de recevoir plus de 2 subventions par année rotarienne. Un site ne peut pas bénéficier de plus d'une subvention à la fois. Il faut savoir que :

- Les demandes doivent être déposées à la Fondation trois mois au moins avant la date de départ prévue et approuvées au moins deux mois avant cette date.
- La subvention couvre les frais de déplacement, y compris le billet d'avion en classe économique obtenu ou approuvé par le RITS, une indemnité journalière et des faux frais. Les fonds restants peuvent être utilisés pour des dépenses liées à l'action.
- Le bénéficiaire/groupe bénéficiant de la subvention doit soumettre un rapport de fin de mission dans les deux mois suivant son retour.
- Le club hôte doit remplir une évaluation à l'issue de la mission (TRFC 9.030.)

Subventions de contrepartie

Le programme des subventions de contrepartie a pour objectif de soutenir les clubs et districts qui montent des actions humanitaires en coopération avec des Rotariens d'un autre pays. La Fondation offre une contrepartie de 50 % aux contributions en liquide et double les contributions en provenance du Fonds spécifique de district (FSD).

Les actions doivent

- avoir une portée internationale, c'est-à-dire impliquer des clubs ou districts d'au moins deux pays ;
- répondre aux critères d'éligibilité fixés par la Fondation.

Les critères varient en fonction du montant sollicité. Les catégories sont :

- Subventions de contrepartie (5 000 USD à 25 000 USD)
- Subventions de contrepartie concurrentielles (25 001 à 150 000 USD)

Les dossiers de demande doivent être envoyés à la Fondation entre le 1^{er} juillet et le 31 mars. Les demandes de subventions concurrentielles doivent être reçues avant le 1^{er} août afin qu'elles puissent être étudiées par les administrateurs de la Fondation lors de leur réunion d'octobre ou avant le 1^{er} janvier pour étude lors de la réunion d'avril. (TRFC 9.040.)

Subventions 3-H

Le programme 3-H (*Health, Hunger and Humanity*) a pour but d'améliorer la santé, de lutter contre la faim et d'améliorer les conditions de vie afin de faire progresser la bonne volonté et la paix dans le monde. (TRFC 9.050.)

Les subventions 3-H financent des actions internationales de grande envergure visant à l'autosuffisance et faisant appel à une approche intégrée pour répondre à des besoins humanitaires. Une approche intégrée utilise différentes composantes, notamment des activités de développement durable : formation, participation de la population, Unités de développement communautaire (UDC), capital et expertise technique provenant du Rotary ou d'autres sources.

Les subventions vont de 100 000 USD à 300 000 USD pour des actions se déroulant entre 2 et 4 années. Les contributions de tous les parrains doivent atteindre au moins 10 % du montant total de la subvention. Pour être éligibles, les partenaires doivent avoir déjà monté *ensemble* avec succès une subvention de contrepartie dans les cinq ans précédant la demande 3-H.

Les actions financées par une subvention 3-H doivent :

- répondre aux besoins humanitaires de populations défavorisées d'un pays en développement et fournir une aide qui ne peut être obtenue localement ;
- viser à assurer l'autonomie à long terme d'un nombre important de bénéficiaires ;
- impliquer des clubs et des districts d'au moins deux pays et faire participer un nombre important de Rotariens à sa mise en œuvre ;
- faire appel à la participation active des bénéficiaires ;
- être clairement identifiées au Rotary afin d'informer la collectivité de son travail ;
- s'autofinancer une fois les fonds de la subvention utilisés. (TRFC 9.050.)

Secours en cas de catastrophe

Ce programme permet aux Rotariens de faire des dons d'argent sur un compte principal pour les efforts de reconstruction à long terme en réponse à des catastrophes spécifiques.

Après consultation avec le président du R.I. et le président du conseil d'administration de la Fondation, le secrétaire général peut ouvrir des comptes spécifiques acceptant les dons pendant 6 mois maximum. Les fonds sont ensuite administrés par une commission composée de dirigeants rotariens de la région touchée par la catastrophe, nommés par le président du conseil d'administration de la Fondation. (TRFC 9.100.)

Utilisation des fonds versés par la Fondation

Les administrateurs de la Fondation peuvent demander aux gouverneurs, aux responsables Fondation et Subventions de district de contrôler les actions financées par une subvention. Ils peuvent également demander aux gouverneurs (ou à une autre personne désignée) d'intervenir en cas de problème ou pour clarification, vérification, obtention des rapports ou pour rappeler les directives ou éventuellement gérer des conflits. (TRFC 10.030.)

Les gouverneurs sont encouragés à inspecter les actions financées par la Fondation et participer à l'identification, résolution et prévention de problèmes. Ils sont invités à visiter les sites d'actions passées pour évaluer leur impact. En outre, ils sont membres de droit des commissions responsables des actions parrainées par leur district de même que les présidents de club sont membres de droit des commissions responsables des actions parrainées par leur club, ceci afin de réduire les risques d'irrégularités dans la gestion des fonds.

Si un problème ne peut être réglé par le club, district ou par les dirigeants régionaux, un cadre technique pourra être nommé pour aider les Rotariens à monter ou mettre en place l'action. De nombreuses actions financées par des subventions 3-H ou de contrepartie bénéficient de l'expertise technique de ces Rotariens bénévoles. (TRFC 10.020.)

POLIOPLUS

PolioPlus est un programme spécial du Rotary International et la priorité absolue jusqu'à la certification de l'éradication. (RCP 40.010.)

Après s'être engagés en 1985 à réunir 120 millions USD pour lutter contre la poliomyélite, les Rotariens avaient en 1988 collecté plus de 240 millions USD. Le programme PolioPlus a accentué le rôle du secteur privé dans les actions de santé publique dans le monde et, en 1988 et a eu un rôle de catalyseur pour encourager l'Assemblée mondiale de la santé à adopter comme objectif la certification de l'éradication mondiale de la polio. D'ici là, le Rotary aura contribué plus de 650 millions de dollars pour éradiquer la polio.

Le programme PolioPlus inclut toute activité bénéficiant directement à l'effort d'éradication de la polio : l'organisation de Journées nationales de vaccination et de programmes de surveillance, la vaccination des enfants vulnérables dans les endroits les plus reculés et la communication avec les autorités gouvernementales et autres sources de financement pour leur indiquer l'urgence, le besoin et les retombées d'un financement accru pour éradiquer la polio.

La commission PolioPlus internationale (CPPI) coordonne tous les éléments de la campagne, dirige les commissions régionales et nationales, et recommande lignes de conduite et stratégies au conseil d'administration de la Fondation. Une commission PolioPlus existe dans chaque pays ou région se livrant à des actions de vaccination. Les coordonnées de leurs membres se trouvent dans l'*Official Directory*.

Les demandes de subvention destinées à financer des programmes de lutte contre la polio sont soumises à la commission PolioPlus internationale après consultation des ministères de la santé, l'UNICEF ou l'OMS. La CPPI s'assure que ces demandes respectent les lignes de conduite PolioPlus, puis formule une recommandation aux administrateurs de la Fondation en fonction des priorités financières.

En accord avec la décision adoptée lors du Conseil de législation 1995 et confirmée en 2007, les administrateurs de la Fondation Rotary et le conseil d'administration du Rotary International affirment que la lutte contre la polio est et doit rester le premier objectif du Rotary International et de sa Fondation, ce jusqu'à la certification de l'éradication de cette maladie. (TRFC 11.030.)

Pour obtenir plus d'informations, consulter *La commission Fondation de district* [300-FR] ou www.rotary.org.

Initiative d'entraide PolioPlus

L'Initiative d'entraide PolioPlus permet aux Rotariens de financer directement des activités de surveillance et de mobilisation sociale au travers de la liste des actions en cours (OPL). Pour obtenir plus d'informations et la liste des actions en cours, veuillez contacter le Secrétariat ou consulter www.rotary.org.

DIVERS

Cas d'inéligibilité

Aucune bourse ou subvention ne peut être accordée à un Rotarien (à moins qu'il n'accomplisse une mission de bénévole) ; un employé d'un Rotary club, d'un district du Rotary, d'une entité rotarienne ou du Rotary International ; un conjoint, descendant en ligne directe (enfants ou petits-enfants) ou son conjoint ; ou ascendant (parents ou grands-parents) de toute personne des deux catégories susmentionnées. (RIFR 9.3.) D'autre part, les personnes inéligibles le restent pendant 36 mois après que le Rotarien ait quitté le Rotary.

En évitant que ceux qui financent la Fondation en bénéficient directement ou indirectement, on exemplifie ainsi l'idéal rotarien de *Servir d'abord* pour des bénéficiaires qui ne sont ni Rotariens ni membres de la famille d'un Rotarien.

Anciens de la Fondation

Les anciens boursiers, étudiants des Centres du Rotary, participants aux Échanges de groupes d'étude, professeurs de l'enseignement supérieur et Volontaires du Rotary ayant reçu une aide financière, ainsi que les personnes ayant assuré une mission dans le cadre des subventions Nouvelles possibilités d'action (NPA) ou pour étude de faisabilité sont considérés comme Anciens de la Fondation. La Fondation Rotary veut encourager ces anciens bénéficiaires des programmes de la Fondation à maintenir des contacts entre eux et avec les Rotariens. Grâce à leur expérience, ils ont pris conscience de leurs obligations envers la société et partagent l'objectif du Rotary visant à une meilleure entente entre les peuples.

Afin de maintenir le contact avec les anciens bénéficiaires de leur district et d'atteindre les objectifs du programme auxquels ils ont participé, les districts sont encouragés à :

1. accueillir les boursiers à leur retour ;
2. leur demander de s'acquitter de leurs obligations dans le district, à savoir :
 - a) un minimum de cinq exposés lors de rencontres rotariennes dans l'année suivant leur retour ;
 - b) un minimum de trois exposés lors de manifestations non rotariennes ;
3. faire publier des articles sur les Anciens ;
4. les inviter à la conférence de district, aux dîners Fondation et à toutes les activités rotariennes ;
5. organiser des réunions d'Anciens dans le district ;
6. maintenir une liste à jour de leurs coordonnées ;
7. les considérer comme des Rotariens potentiels ;
8. les encourager à contribuer à la Fondation ;
9. les faire participer à la sélection et/ou l'orientation des boursiers ou autres sur le départ ;
10. rappeler aux Rotariens leur disponibilité comme intervenants pour des manifestations rotariennes. (TRFC 13.020.)

En outre, il revient au district d'informer la Fondation Rotary de tout changement de leurs coordonnées et de s'assurer que le responsable de cette liste la fasse suivre à son successeur.

Associations d'Anciens de la Fondation

Les districts sont encouragés à créer des associations d'Anciens des programmes de la Fondation de leur région. Elles peuvent être utilisées comme :

1. un vivier de Rotariens potentiels ;
2. un soutien aux programmes du Rotary (processus de sélection et d'orientation des boursiers, participation aux actions) ;
3. un soutien des efforts de relations publiques du Rotary et de la Fondation ;
4. une source de contribution financière à la Fondation ;
5. une source de fierté d'appartenir à un groupe exceptionnel d'hommes et de femmes.

Prix Service à l'humanité

L'objectif de ce prix est de reconnaître les actions et carrière d'un Ancien de la Fondation exemplifiant l'idéal rotarien. Décerné chaque année à un seul lauréat, les candidats doivent s'être engagés dans une œuvre humanitaire d'envergure et avoir atteint le plus haut niveau dans leur profession. Chaque zone peut soumettre un candidat une année sur deux. Pour être éligible, il faut avoir participé aux programmes de la Fondation plus de dix ans auparavant. (TRFC 13.030.1.)

Témoignages de reconnaissance

Distinction du district pour services rendus

Chaque année, le gouverneur peut décerner cette distinction à des Rotariens qui ont fait preuve d'un dévouement remarquable en faveur de la Fondation Rotary. Ce témoignage ne nécessite pas l'approbation des administrateurs de la Fondation. Le bureau régional ou les services de la Fondation fournissent les certificats appropriés. Cette distinction peut être octroyée comme première étape avant la Citation pour services méritoires et la Distinction pour services éminents bien que cela ne soit pas une obligation.

Citation pour services méritoires

Chaque année rotarienne, les administrateurs de la Fondation octroient la Citation pour services méritoires (rendus sur plusieurs années) à un Rotarien par district. Le gouverneur et les administrateurs du Rotary peuvent soumettre la candidature d'un Rotarien. Les administrateurs de la Fondation examinent les dossiers tout au long de l'année, mais il est recommandé de déposer la candidature au moins huit semaines avant la date prévue de la remise, et pas plus tard que le 15 mai. Un certificat sur plaque en noyer sera décerné.

Distinction pour services éminents

Quatre années complètes après avoir reçu la Citation pour services méritoires, un Rotarien peut recevoir la Distinction pour services éminents, la plus haute distinction décernée par la Fondation. Elle récompense les services exceptionnels rendus au niveau international et sur une période prolongée par un Rotarien. Tout Rotarien peut proposer des candidats et chaque candidature doit être appuyée par un second Rotarien, ces deux personnes ne pouvant appartenir au même district. Les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre de candidature, ni en appuyer. L'échéance est le 15 novembre. Les administrateurs de la Fondation choisissent jusqu'à 50 récipiendaires chaque année. Une plaque en bronze montée sur une base en noyer sera décernée.

Mois de la Fondation Rotary

Les conseils d'administration du Rotary et de la Fondation ont décidé que le mois de novembre serait consacré à la Fondation Rotary. Les clubs sont incités à lui consacrer au moins une de leurs réunions. (RCP 8.020.)

16 Questions financières

Emploi des ressources de la Fondation

Les extraits de l'acte de constitution en association de 1983 de la Fondation Rotary du R.I. (voir partie VIII) précisent les buts de la Fondation du Rotary et l'emploi de son patrimoine et de ses revenus. Le règlement intérieur du Rotary précise les dépenses que les administrateurs de la Fondation peuvent engager ainsi que celles qui ne nécessitent pas l'aval du conseil d'administration du Rotary. (RIB 22.050.)

Responsabilités de gérance relatives aux fonds de la Fondation

Les administrateurs de la Fondation reconnaissent que les fonds reçus de donateurs à travers le monde sont des contributions volontaires reflétant leur travail et leur soutien. Ces donateurs confient ces sommes à la Fondation Rotary avec la conviction qu'elles seront employées efficacement à la réalisation des objectifs fixés.

Les administrateurs de la Fondation en tant que gérants de ces fonds, soulignent donc l'importance d'une gestion des fonds adéquate dans toute activité liée aux programmes de la Fondation Rotary. Les administrateurs comptent essentiellement sur l'intégrité des clubs et des Rotariens engagés dans la mise en place des actions pour vérifier que les fonds seront utilisés efficacement dans le but de réaliser les objectifs qu'ils sont supposés financer. Les administrateurs enquêteront sans délai sur toute irrégularité dont ils seraient informés et prendront toutes les mesures appropriées.

Le récipiendaire d'une subvention, le parrain du dossier ainsi que toute autre personne associée à l'action sont tenus de :

1. Considérer les fonds de subvention de la Fondation Rotary comme un dépôt inviolable qui doit être en permanence protégé contre toute éventualité de perte, malversation ou détournement et utilisé seulement dans le but qu'ils sont supposés financer.
2. Exercer la plus grande prudence pour prévenir ne serait-ce que l'apparence d'une mauvaise utilisation des fonds de la Fondation Rotary, aux yeux des Rotariens ou du public. Il est entendu que l'attention ainsi portée dépassera celle généralement apportée à l'emploi de fonds privés ou de sociétés.
3. Établir une surveillance minutieuse et adéquate du projet en délimitant clairement les responsabilités.
4. Mener toutes les transactions financières et les activités liées à la subvention conformément aux normes régissant les pratiques commerciales ainsi qu'aux *Obligations professionnelles du Rotarien* et cela dans le respect du critère des quatre questions.
5. Informer immédiatement la Fondation Rotary de toute irrégularité relative aux activités liées à une subvention.
6. Réaliser les actions conformément à ce qui a été approuvé par les administrateurs. Tout changement dans le budget ou la réalisation de l'action doit recevoir l'aval préalable et écrit de la Fondation.
7. Faire effectuer un contrôle financier indépendant et se soumettre à des audits conformément aux directives des administrateurs.

8. Soumettre dans les délais impartis des rapports détaillés sur les programmes et sur les activités financières.
9. Résoudre les problèmes concernant la mise en place de l'action dont ils ont été notifiés. (TRFC 7.020.)

Vérification annuelle des comptes

Il est recommandé aux bénéficiaires de subventions de la Fondation Rotary de faire effectuer une vérification annuelle des comptes par un établissement indépendant. Cet examen est obligatoire pour les subventions d'un montant de plus de 25 000 USD.

Avantages fiscaux

Dans certains pays, les contributions à la Fondation Rotary ou entités afférentes sont déductibles du revenu imposable ou bénéficient d'autres avantages fiscaux. Les clubs et leurs membres doivent se renseigner auprès des autorités compétentes de leur pays.

Aux États-Unis, la Fondation Rotary du R.I. est considérée comme une association exempte de l'impôt sur le revenu, conformément à l'article 501 (c) (3) du Code des impôts (*Internal Revenue Code*). En outre, la direction générale des impôts (IRS) définit la Fondation Rotary comme « n'étant pas une fondation privée aux termes de l'article 509 (a) du Code des impôts ».

En Australie, en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Corée, en Inde, au Japon et au Royaume-Uni, des avantages fiscaux sont actuellement applicables à certaines contributions.

Fondations subordonnées

Un nombre restreint de fondations subordonnées existent dans certains pays permettant aux Rotariens de bénéficier d'avantages fiscaux. Les administrateurs de la Fondation ont établi des critères et règles à suivre pour obtenir ce statut. Les fondations approuvées doivent rendre compte de leurs activités aux administrateurs.

Collectes de fonds

Il incombe aux gouverneurs de promouvoir la Fondation Rotary dans leurs districts et de faire connaître ses objectifs en faveur de l'entente et de la paix dans le monde. L'acceptation des dons doit s'effectuer selon les lignes de conduite de la Fondation en matière de dons disponibles sur www.rotary.org.

Système SHARE

La participation aux programmes de la Fondation est un élément essentiel à son succès. C'est pourquoi le conseil d'administration a mis sur pied le système SHARE (« PARTAGER ») qui permet aux districts de se prononcer sur l'utilisation de leurs contributions et de participer pleinement aux programmes. Par ce système :

1. Les Rotariens partagent leurs ressources avec des Rotariens du monde entier ;
2. Les administrateurs de la Fondation partagent une partie de leur responsabilité décisionnelle avec les districts ;
3. Les Rotariens partagent le Rotary avec le monde au travers de leur Fondation.

Les dons annuels des districts vont pour moitié au Fonds spécifique de district (FSD) et pour moitié au Fonds mondial. Les contributions peuvent être utilisées trois années plus tard. Le FSD peut servir à financer des bourses d'étu-

des, des subventions de district simplifiées, des subventions de contrepartie ou autres programmes de la Fondation dans lesquels le district désire s'impliquer. Le Fonds mondial couvre des programmes de la Fondation tels que les Centres du Rotary pour études internationales, les EGE, les subventions 3-H, la part de la Fondation dans les subventions de contrepartie, les subventions pour Volontaires ainsi que les programmes pilotes. (TRFC 17)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le manuel *La commission Fondation de district* [300-FR], le guide *Fondation Rotary – Récapitulatif des programmes* [219-FR] et le *Rotary Foundation Code of Policies*.

Contributions à la Fondation Rotary

Compte tenu du caractère volontaire des contributions à la Fondation Rotary, l'adhésion à un Rotary club ne saurait être conditionnée par le versement d'une quelconque somme à la Fondation Rotary et la carte de membre ne doit pas le suggérer. Le règlement intérieur du Rotary club ne peut soumettre l'admission des membres à une telle participation financière. (RCP 5.050.7)

Il est néanmoins suggéré aux gouverneurs d'insister auprès des commissions Fondation, mais aussi lors des assemblées de district, des séminaires Fondation de club ou district et de leurs visites officielles, sur l'importance d'un soutien financier annuel. Les Rotariens sont encouragés à faire un don annuel d'au moins 100 USD au Fonds de participation aux programmes afin de garantir une croissance constante des programmes de la Fondation. Les Rotariens sont également encouragés à prendre des dispositions testamentaires en faveur de la Fondation.

Des contributions de tous niveaux peuvent être fait aux trois fonds de la Fondation suivants :

1. Le *Fonds de participation aux programmes* est la principale source de financement des programmes de la Fondation. Les dons sont placés pour être utilisés environ trois années plus tard.
2. Le *Fonds permanent* est un fonds de dotation dont les intérêts sont utilisés pour le financement des programmes de la Fondation. Son but est de garantir ainsi un minimum de participation aux programmes, la mise en œuvre de nouveaux projets et l'amélioration des programmes en place. Il est demandé aux Rotariens d'envisager un soutien particulier au Fonds permanent pour témoigner de leur engagement et de leur fidélité au Rotary dans son rôle de leader des associations caritatives.
3. Le *Fonds PolioPlus* finance les subventions PolioPlus dans son objectif d'éradication de la polio.

Témoignages de reconnaissance individuels

Les contributions servant principalement à financer les programmes de la Fondation Rotary, les administrateurs ont mis en place plusieurs témoignages de reconnaissance aux donateurs. Le montant des contributions est crédité au club désigné par le donateur.

Sustaining Members de la Fondation Rotary

Ce titre est attribué à toute personne faisant don de 100 USD ou plus par an au Fonds de participation aux programmes.

Paul Harris Fellows

Un *Paul Harris Fellow* (PHF) est toute personne faisant un don ou au nom de laquelle est fait un don d'au moins 1 000 USD au Fonds de participation aux programmes, au Fonds mondial, à PolioPlus, à l'Initiative d'entraide PolioPlus

ou pour la quote-part de parrainage d'une subvention humanitaire. Ce témoignage consiste en un certificat, un médaillon et un insigne de boutonnière.

Paul Harris Fellows Multiple

Un Paul Harris Fellow Multiple est une personne ayant remis, ou bien au nom de laquelle on a remis un/des don(s) de 1 000 USD supplémentaires. Elle recevra, sur demande, un insigne de boutonnière serti de saphirs ou de rubis en fonction du niveau de contribution atteint.

Cercle Paul Harris

Un Cercle Paul Harris est un programme de reconnaissance géré par le district pour les donateurs versant au moins 1 000 USD chaque année au Fonds de participation aux programmes, à PolioPlus, à l'Initiative d'entraide PolioPlus ou au programme des subventions humanitaires. Toute question doit être adressée au district. Les contributions dans le cadre d'un Cercle Paul Harris donnent également droit au titre de *Sustaining Member* (contributions au Fonds de participation aux programmes uniquement) et, le cas échéant, à l'attribution d'un PHF ou PHF multiple ou du titre de Donateur majeur.

Bienfaiteurs et Société des légataires

Toute personne qui informe les administrateurs que la Fondation figure au nombre de ses légataires ou qui fait un don d'au moins 1 000 USD au Fonds permanent reçoit le titre de Bienfaiteur. Elle reçoit une lettre de reconnaissance ainsi qu'un certificat accompagné d'un insigne à porter avec l'insigne Paul Harris Fellow ou du Rotary.

Un couple ou un individu ayant placé la Fondation au nombre de ses légataires pour un montant minimum de 10 000 dollars peut demander à faire partie de la société des légataires. Les membres peuvent recevoir un cristal gravé ainsi qu'un insigne avec diamant(s) reflétant leur niveau de contribution.

Sauf indication contraire du donateur, ces dons sont affectés au Fonds permanent et les plus-values annuelles sont versées au Fonds mondial.

Donateurs majeurs

La Fondation reconnaît les couples ou individus dont les dons cumulés ont atteint 10 000 USD. Tous les dons à la Fondation Rotary sont pris en compte indépendamment de leur affectation. Les donateurs majeurs peuvent recevoir un cristal et un insigne avec diamant(s) reflétant leur niveau de contribution.

Cercle Arch C. Klumph

Les couples ou individus dont les dons cumulés ont atteint au moins 250 000 USD sont reconnus par la Fondation comme membre du Cercle Arch C. Klumph, fondateur de la Fondation, et peuvent recevoir un certificat personnalisé, participer à une cérémonie d'intronisation en leur honneur et avoir leur portrait accroché en permanence dans la galerie Arch C. Klumph au siège du Rotary International.

Dons personnalisés

Un fonds de dotation personnalisé peut être établi grâce à un don au Fonds permanent. Le capital n'est jamais dépensé et une partie des intérêts est utilisée pour des programmes et actions spécifiques en fonction des souhaits exprimés par le donateur. Les possibilités d'affectation varient en fonction du montant du don.

Un don peut aussi être fait directement pour financer une bourse (classique ou des Centres du Rotary) ou un EGE. En fonction du montant du don, plusieurs options sont possibles.

Pour en savoir plus, s'adresser au siège ou au bureau régional, ou consulter www.rotary.org.

Témoignages de reconnaissance pour club

Trois meilleures moyennes de club

Ce fanion est décerné à l'issue de l'année rotarienne aux trois clubs du district ayant la moyenne de dons au Fonds de participation aux programmes par Rotarien la plus élevée. Une moyenne minimum de 50 USD est toutefois requise.

Club Un don, chaque année

Ce fanion est décerné aux clubs ayant atteint une moyenne de 100 USD par Rotarien avec 100 % de participation des membres actifs indépendamment du montant donné au Fonds de participations aux programmes durant l'année rotarienne. Cette distinction est remise en fin d'année rotarienne et déterminée en fonction de l'effectif au 30 juin.

Club 100 % Sustaining Members de la Fondation

La moyenne par Rotarien du club doit être de 100 USD et chaque membre actif doit verser au moins 100 USD au Fonds de participation aux programmes durant l'année rotarienne. Cette distinction est remise en fin d'année rotarienne et déterminée en fonction de l'effectif au 30 juin.

Club 100 % PHF

Cette reconnaissance est décernée tout au long de l'année aux clubs dont chaque membre actif est PHF au moment où la demande de fanion. Le nom du club est gravé sur une plaque exposée en permanence au siège du Rotary International.

